L'Héritage du brigadier

ON LUI VOLE 12.000 FRANCS A VINCENNES. — LE COUPABLE SERAIT UN ARTILLEUR ORIGINAIRE D'ESCAUDAIN.

Paris, 8 janvier. — Il n'est bruit, en ce moment à Vincennes, dans les milieux militaires que d'un vol important commis au préjudice d'un brigadier et dans lequel sont compromises plusieurs personnes.

Il y a quelques jours, le brigadier Georges Bassery, âgé de vingt-deux ans, appartenant à la 10e batterie du 12e régiment d'artillerie, touchait une somme de 12.000 fr. que lui avait léguée un de ses parents, négociant à Lille, décédé ces jours derniers.

Heureux de cette aubaine, l'héritier, qui a un pied-à-terre avenue de la République, à Vincennes, décida de fêter la venue de cette petite fortune, et il invita plusieurs camarades à de joyeuses ripailles.

La bande, composée du brigadier, de deux sous-officiers et des artilleurs Delsoy, du même régiment, et Henri Mortier, de la 9e batterie du 13e régiment, originaire d'Escaudain, fit la « bombe » jusqu'à deux heures du matin dans les débits de la localité.

Très surexcités par de nombreuses libations, les cinq compagnons se rendirent, sur l'invitation de Bassery, au domicile de ce dernier pour terminer convenablement la fête en vidant une bouteille de chartreuse.

Une heure plus tard, le brigadier, qui était en civil, passa dans sa chambre à coucher pour revêtir son uniforme ; puis il rentra au quartier.

Au moment de se mettre au lit, il constata la disparition de ses billets de banque et s'en ouvrit à l'artilleur Delsoy.

— Ecoute, lui dit ce dernier, je vais te dire la vérité ; le secret m'étouffe. C'est Mortier qui t'a volé pendant que tu changeais de vêtements.

L'infortuné brigadier n'eut d'autres ressources que d'aller conter sa mésaventure à ses chefs. Le colonel Maugin, du 12e régiment, en informa alors M. Gaubert, commissaire de police de Vincennes, qui ouvrit une enquête.

Le magistrat apprit que l'auteur du vol, qui n'était pas rentré à sa caserne, avait filé sur Paris, ou il avait pris le train pour la frontière. M. Gaubert télégraphia immédiatement à la gendarmerie de Douain (Nord) le signalement de Mortier. Le magistrat se dessaisit ensuite de l'affaire au profit de l'autorité militaire, aucun des inculpés n'appartenant à la population civile.

Le Brigadier Bassery s'est suicidé

Paris, 8 janvier. — Le brigadier Bassery, du 12 d'artillerie à Vincennes, victime du vol que nous relatons plus haut, s'est suicidé dans la soirée.

DANS LA RÉGION

M. le Maire de Lille a la Croix

La « maladie » persistante des Travaux Municipaux a attiré les cures de la « Croix ». — La première pierre... sera-t-elle tombale pour la Municipalité ?

M. le maire de Lille a la croix... Entendons-nous. Il ne s'agit point de la croix de la Légion d'honneur. Cela, c'est un beau rêve enfin. Nous voulons dire M. le maire de Lille a la « Croix du Nord » avec lui. Lâché par l' « Echo » à propos de la pose de la première pierre du théâtre, il est heureusement soutenu par son bon ange gardien, la « Croix ».

Alors que dans tout Lille l'aventure de la première pierre déchaîna mille quolibets à l'adresse de la municipalité, l'organe apostolique et romain félicita M. le maire de son geste cachottier.

« Sans doute, écrivait la « Croix » hier matin, quelques-uns trouveront que la municipalité n'avait pas à se cacher, ne devait même pas avoir l'air de se cacher.

Mais, au moins, ceux-là estimeront-ils que la pose de la pierre par M. le maire est un geste lillois, « nôtre », et surtout un que ne l'aurait été celui d'un quelconque des Ruau de Paris ! »

Le coup de goupillon donné à la municipalité Ch. Delesalle pour la bénir est malheureusement un peu violent. Cette première pierre est lancée à la tête du Maire à la façon du pavé de l'ours !

« Un geste lillois », ce fut! enseveliss-ment de parchemins et de médailles dans le creux d'une pierre ? Cette dissimulation analogue à celle des chats qui enfouissent leurs petites saletés ? Allons donc ! Lillois, selon la conception marguillière, selon la tradition de sacristie, mais les enfants de la race du barbier Maës, qui attendait les boulets en plein vent, ignorent cette coutume d'opérer derrière des palissades.

« Un geste, nôtre » ? Sans doute ! « Nôtre », entendu comme cléricafard, comme jésuitique, « Nôtre », dans les colonnes de la « Croix », mais est-ce donc avec ces colonnes-là qu'on compte embellir le Futur Théâtre. »

« Un geste désintéressé, économique ». Cela, c'est méchant. La « Croix » qui est informée de source sûre révèle donc publiquement que l'invitation lancée à M. Ruau, n'était pas « désintéressée ». Tout le monde comprendra que l'intérêt cherchait la municipalité et M. le maire « Economique ». C'est plus cruel encore. Quoi ? Voici la Ville acculée par ses folies, réduite à supprimer même les frais d'envoi d'une circulaire aux conseillers municipaux, à la presse. Fera-t-on la quête, aujourd'hui, dans les églises pour le Denier du Palais-Ribour ? Donnera-t-on à M. le Maire en place du Conseil municipal dédaigné, un Conseil judiciaire ?

Les éloges de la « Croix » ont définitivement remis les choses en place. Placée sous l'égide de l'Eglise, la municipalité Ch. Delesalle a retiré son masque républicain. Qui sait si modifiant — une fois encore — les plans du Nouveau Théâtre, M. Cordonnier ne va pas proposer de transformer l'édifice en cathédrale. Maintenant que la première pierre est posée ça ferait tant de plaisir à la « Croix » de pouvoir dire : « Pierre, tu es pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église ! »

La Maison sur la voie publique

La guigne s'acharne sur les grands Travaux municipaux. Après la chute de la première pierre du théâtre, voici que l'histoire de la maison sur la voie publique ne s'arrange pas du tout.

Nos lecteurs se souviennent de l'aventure de cette maison en construction hors du lotissement prescrit, à l'angle de la rue de la Chef et du Nouveau Boulevard. La Ville de Lille, au mépris de tous droits, avait cédé ce terrain réservé à la circulation publique. Nous avons dit ici, les trois refus de la commission des Bâtiments civils de ratifier la demande d'alignement nouveau présentée par la Ville bien après que la maison fut en voie d'édification. Nous avons dit les hésitations de M. le Préfet à passer par dessus le triple avis de la commission des Bâtiments civils, même pour faire plaisir à ses amis de la municipalité lilloise.

Voici que l'affaire prend une nouvelle tournure. Nous avons appris que M. le Préfet désireux cette fois d'irriter l'ours pelote, ne voulant point prendre parti, va soumettre le cas à la commission centrale des Bâtiments civils à Paris. Cette haute commission recevra le dossier de l'affaire et se prononcera. Son avis sera ratifié par M. le Préfet.

L'intérêt que M. Delsalle aux Travaux nous a montré dans cette affaire, cette sollicitude apportée à la municipalité, semble donc bien prématurée.

Puisque trois fois, la commission des Bâtiments civils du Nord repousse la demande de la ville de Lille, en s'appuyant sur des arguments très sérieux de commodité de circulation et d'esthétique, il est bien probable que la Commission Centrale ne tiendra pas compte de la compétence de cette commission, méprisée, pourtant par la municipalité, mais ira comme elle l'a fait jusqu'au bout.

Voici la municipalité [illegible] mauvais draps, [illegible] cela ressemble fort à un [illegible] les cinq de la « Croix » [illegible] à un vaudeville [illegible]

— A Notre Ville M. [illegible] Fidèle.

A. W.

Société Républicaine des Conférences populaires

Voici la liste des conférences qui auront lieu sous l'égide de la Société Républicaine des Conférences populaires :

DIMANCHE 9 JANVIER

Par M. Demeulenaere, à St-[illegible] : La Révolution française, et les Grands Capitaux.

Par M. Lasterne, à la Bourse du Travail : La Révolution.

Par M. H. Lorez, à Lambersart, sur « L'Idéal républicain ».

Par M. Bérard, à Carvin, sur « Le Gouvernement de [illegible] ».

Par M. Vaissier, à [illegible], sur « La Mutualité à [illegible] ».

La loi de huit heures dans les mines

Le deuxième palier de la loi de 1905. — La durée de la journée et le repos réglementaire. — Au nom du Syndicat, Basly demande une entrevue avec les Compagnies

On sait que la loi du 27 juin 1905, réglementant à huit heures la durée du travail dans les mines, prévoyait pour la mise en application de ses prescriptions, deux paliers.

La journée, qui était de douze heures au moment de la promulgation, devait être progressivement ramenée à huit heures et demie puis à huit heures.

Le 1er janvier de l'année 1910 a marqué l'échéance de ce deuxième palier.

Déjà, une circulaire que nous avons reproduite, adressée par le Comité National des Mineurs aux Syndicats fédérés, les invitait à surveiller dans leurs circonscriptions respectives l'application de la loi.

Le syndicat du Pas-de-Calais s'est préoccupé de la question et, avant d'en s'attacher à faire respecter la loi, a tenu d'abord à préciser d'une façon certaine la durée de la journée de travail.

L'article 1er de la loi stipule que la durée de la journée se compte depuis la première cage descendue jusqu'à la dernière cage remontée.

L'article II, d'autre part, dit que la durée légale de la journée, définie par l'article 1er, doit être augmentée de la durée des repos réglementaires, pris soit au fond, soit au jour.

Dans sa circulaire du 20 octobre 1905, M. le ministre des Travaux publics commentait ainsi l'article 2 :

« On ne peut considérer comme repos réglementaires que ceux pendant lesquels l'ouvrier a le droit de disposer librement de son temps sans responsabilité actuelle de son travail pendant la durée de ces repos, pouvant aller manger ou se reposer où il veut, sous réserve d'observer les stipulations de police sur la circulation et le stationnement du personnel dans les mines ».

Et le ministre ajoute :

« La durée et la répartition des repos resteront fixés par le seul accord, exprès ou tacite, des intéressés ».

Or, dans la plupart des Compagnies, aucun accord, tacite ou exprès, ne fixe la durée et la répartition des repos qui sont ainsi laissés à l'arbitraire des exploitants.

Dans ces conditions, le Syndicat du Pas-de-Calais a pensé qu'il était tout d'abord nécessaire de fixer cette durée des repos qui entre dans le calcul de la durée de la journée de travail.

C'est pourquoi le citoyen Basly, agissant comme président du syndicat, vient d'adresser à M. Reumaux, en sa qualité de président de la *délégation patronale des Compagnies* houillères du Pas-de-Calais, la lettre suivante :

Lens, le 8 janvier 1909.

Monsieur Reumaux, président de la *délégation patronale des Compagnies* Houillères du Pas-de-Calais.

Monsieur le Président,

La loi du 27 juin 1905 sur la durée du travail dans les mines est entrée en application, dans son intégralité, depuis le 1er janvier 1910.

Dans la circulaire interprétative que M. le Ministre des Travaux publics adressait le *20 octobre 1905 au service du contrôle*, il est dit que, en ce qui concerne les repos, leur durée et leur répartition resteront fixées par le seul accord, exprès ou tacite, des intéressés.

La même circulaire déclare qu'on ne peut considérer comme repos réglementaire que ceux pendant lesquels l'ouvrier a le droit de disposer librement de son temps, sans responsabilité actuelle de son travail pendant la durée de ces repos, pouvant aller manger où il veut.

Le Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais a cru que pour éviter toute fausse interprétation de la loi et pour prévenir tout conflit, il avait lieu de demander aux Compagnies une entrevue au cours de laquelle la durée et la répartition des repos dans chaque exploitation seraient fixées d'un commun accord.

Vous voudrez bien, après avoir consulté vos collègues, me faire connaître si vous acceptez cette entrevue, et, dans l'affirmative, indiquer à quelle date vous désirez qu'elle ait lieu.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais :

(Signé) : BASLY.

A ROUBAIX

Drame du suicide d'une folle

Elle se jette dans un égoût

Une ouvrière lainière, Mlle Flore Delannoy, 41 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, cité Hipo, 24, était mise en observation à l'hospice de la rue de Planchemaille, le 31 décembre dernier.

La malheureuse avait, plusieurs fois déjà, tenté de se donner la mort, dans des accès de folie, en se jetant du haut de sa maison, ou en sautant dans le canal et dans une fosse aux ordures.

Hier samedi, vers sept heures un quart du matin, la femme chargée de la surveillance des aliénées, à l'hospice, Mme Marie Lemaître, âgée de [illegible] ans, quittait quelques minutes la salle pour aller chercher le déjeuner de ses malades.

En revenant, tandis qu'elle traversait la cour, elle aperçut Flore Delannoy au moment où la jeune fille, ayant ouvert une bouche d'égoût, s'y jetait la première. L'égoût a 1 mètre 70 de profondeur et contient 45 centimètres d'eau.

La gardienne des aliénées appela aussitôt au secours.

Les infirmiers accoururent ; mais ils ne purent pénétrer dans l'égoût, dont l'orifice n'était pas assez large. Pour retirer Flore Delannoy, il fallut démolir l'encadrement de la plaque. Mais déjà, la malheureuse jeune fille était morte.

M. le docteur Lalbe, médecin-légiste, a été requis pour examiner le cadavre.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

Albert Ier et le Vatican

LE ROI A CONSULTÉ SES CONSEILLERS ET N'A PAS OBÉI AUX SUGGESTIONS DE L'EGLISE.

Bruxelles, 8 janvier. — La publication de la dépêche de M. Merry del Val à Bruxelles concernant les tendances religieuses et politiques du roi Albert a *singulièrement ému* les hommes d'église.

En Belgique, elle continue à provoquer des polémiques de presse et l' « Osservatore Romano » a cru devoir y aller de son démenti.

C'était prévu. Malheureusement pour les jésuites qui mènent cette affaire, tout vient corroborer les instructions spéciales envoyées du Gésu romain à Bruxelles et à Malines.

Malgré le testament de Léopold II, qui avait exprimé la volonté d'être inhumé à sept heures du matin, sans pompe officielle, le haut clergé a exigé du gouvernement clérical des obsèques solennelles, afin d'affirmer hautement que le roi défunt était un fils fidèle de l'Eglise.

Toute la presse catholique s'évertue à répéter sur tous les tons que Léopold II s'était marié religieusement et n'était pas par conséquent un concubin. Il serait si facile cependant de produire des pièces signées prouvant aux plus incrédules (il y en a encore) que le mariage a eu lieu réellement.

L'Eglise couvre aujourd'hui le roi pour excuser les complaisances qu'elle eut pour lui de son vivant et pour calmer les consciences inquiètes des catholiques.

Elle fut moins indulgente quand, en 1879, après la promulgation de la loi laïcisant l'enseignement primaire, elle fit injurier Léopold II par toute la presse clérical en le menaçant même d'une nouvelle révolution brabançonne pour avoir apposé sa signature au bas de cette loi.

Si le roi était mort à cette époque, elle aurait probablement refusé l'absolution comme elle l'a refusée alors aux pères de famille qui envoyaient leurs enfants aux écoles laïques et aux instituteurs qui avaient refusé de déserter les écoles de l'Etat pour prendre un service dans les écoles congréganistes que l'on venait de fonder partout.

La dépêche de M. Merry del Val, rendue publique, a visiblement désemparé les dirigeants de la politique cléricale. Les ministres Schollaert, Renkin, Helleputte et Descamps, qui, dans le gouvernement actuel, suivent le plus docilement la direction du Vatican, en été particulièrement affectés.

D'accord avec le cardinal Mercier, ils avaient préparé, conformément aux instructions de Merry del Val, une manœuvre enveloppante qui devait séparer le roi Albert des hommes en qui il avait mis sa confiance et dont l'influence est rejetée par l'episcopat. Ils tenaient en réserve une série de cléricaux formés dans les jésuitières, à l'Université de Louvain, pour constituer la maison civile et la maison militaire du nouveau roi. C'est ainsi, notamment, que le secrétaire particulier devait être M. Ed. Carton de Wiart, qui remplissait déjà cette fonction auprès de Léopold II.

M. Carton a fait ses études dans les établissements épiscopaux et il est particulièrement l'homme de l'archevêque.

La publication de la dépêche de Merry del Val a empêché cette manœuvre de réussir. Le roi Albert a fait acte d'autorité et aussi de défense personnelle. Il a conservé ses anciens conseillers, particulièrement ceux qui étaient visés par la curie romaine : le général Jungbluth, brave militaire, loyal et énergique, inaccessible aux entreprises cléricales ; M. Goblet-d'Alviella, son ancien précepteur, formé à l'Ecole normale de l'Etat, à Nivelles ; M. Inglebeck, docteur ès-sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles, auteur d'un livre sur les impôts qui fit sensation et qui a été publié par l'Ecole de sociologie que dirige M. Wasweiler. Ce dernier est un savant de grande réputation.

Le roi Edouard VII à Cannes

Cannes, 8 janvier. — Le capitaine Forbesque, aide de camp du roi Edouard VII, est arrivé hier à Cannes. Le bruit court que le roi d'Angleterre viendrait passer quelques jours à Cannes dans le courant de janvier.

L'EGLISE ET L'ECOLE

Les Conseils municipaux de l'Est défendent la laïque

Nancy, 8 janvier. — Le Conseil municipal de Lay-Saint-Christophe a émis le vœu suivant :

« Le Conseil,

» Considérant que les évêques n'ont pas le droit d'interdire dans les écoles primaires l'usage des livres autorisés par le gouvernement, et que les prêtres n'ont pas davantage le droit de faire exécuter ces ordres, qui sont contraires à la loi ;

» *Exprime le vœu que les pouvoirs publics* prennent les mesures nécessaires pour défendre l'école laïque contre l'intolérance et les exigences du clergé ».

Bar-le-Duc, 8 janvier. — Le Conseil municipal de Dombras vient de prendre la délibération suivante :

« Suppression des fournitures scolaires gratuites aux familles qui ont interdit à leurs enfants l'usage de certains livres achetés par la commune et régulièrement choisis ».

L'Eglise contre l'Etat

Un violent discours de l'évêque de La Rochelle

La Rochelle, 8 janvier. — Dans la cathédrale, l'évêque de La Rochelle a prononcé un discours sur la question scolaire. « Vous pêchez gravement, a dit l'évêque à ses auditeurs, contre la France et Dieu si vous ne votez pas en chrétiens, si vous ne secouez pas le joug de la secte sournoise dont l'action illégitime, oppressive et ininterrompue, tient lieu de gouvernement ».

Un fou se brûle vif

Il imbiba sa chemise de pétrole et y mit le feu

Bourges, 8 janvier. — Un drame s'est déroulé hier à Vierzon-Bourgneuf. Un peintre sur porcelaine, Oscar Fosset, âgé de 20 ans, qui ne jouissait plus de la plénitude de ses facultés mentales, à la suite d'un méningite, profita de l'absence de sa femme pour se lever de son lit et verser une bouteille de pétrole sur sa chemise, à laquelle il mit le feu.

Cette scène atroce se déroula sous les yeux épouvantés du petit garçon de la victime, âgé de quatre ans. A ses cris déchirants, les voisins accoururent et, à l'aide de couvertures, enroulèrent le corps du malheureux Fosset, qui flambait littéralement.

Le pauvre démente a rendu le dernier soupir après quelques heures d'une horrible agonie.

LE RUBAN ROUGE

LES PROMOTIONS DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Paris, 8 janvier. — Les nominations dans la Légion d'Honneur pour le ministère de l'Intérieur vont paraître au « Journal Officiel ».

Dès maintenant, nous pouvons faire connaître les principaux noms compris dans cette promotion :

Chevaliers

MM. Tallon, préfet de Maine-et-Loire ; Calmès, préfet de l'Hérault ; Charlier-Labur, publiciste, président de la presse de l'Institut ; Claris, rédacteur en chef du « Radical » à Paris ; Lucien Votoven, publiciste à Paris ; Gaston Lavissalles, publiciste, avocat ; Vincent, publiciste à Bordeaux.

Le docteur Lambert, chirurgien en chef des hôpitaux de Lille. — Le docteur Bachelez, de Saint-Omer. — M. Guénin, commissaire de police d'Amiens.

Le crime d'Ailles

Arrestation de l'assassin

Laon, 8 janvier. — Le 4 décembre dernier, Mme veuve Alloy, domiciliée à Ailles (Aisne) fut trouvée assassinée devant son auberge.

Au pied du cadavre, on trouva un marteau de forgeron oublié par l'assassin.

Or, plusieurs témoins entendus par le parquet de Laon ont reconnu cet instrument, qui appartenait à M. Louis Bonnaire, âgé de 52 ans, habitant la localité.

Comme les antécédents de cet individu ne sont pas favorables, il a été arrêté aujourd'hui et mis à la disposition du parquet de Laon.

La révolution au Nicaragua

Un général qui devait négocier la paix s'est suicidé

New-York, 8 janvier. — Le général Fornoz Diaz, qui se rendait à Managua en qualité de représentant du général Estrada pour faire la paix avec le président Madriz, s'est noyé hier soir.

Le canot portant le général a chaviré à la barre de Greytown.

ALLEMAGNE ET ITALIE

Le chancelier à Rome

Berlin, 8 janvier. — La date de la visite du chancelier von Bethmann à la cour d'Italie est définitivement fixée. Le voyage aura lieu pendant les vacances de Pâques. On dément, d'autre part, à Berlin, le bruit d'une visite du ministre des affaires étrangères italien M. Guicciardini dans la capitale allemande avant cette époque.

L'assassinat de Mme Gouin

LE CONFLIT DES JUGES. — LA QUESTION DU DESSAISISSEMENT.

Paris, 8 janvier. — M. Dominique, juge suppléant au tribunal de Corbeil, qui remplace M. Gridel à qui on a retiré l'instruction, comme nous l'avons dit, a reçu aujourd'hui du parquet du procureur général des réquisitions l'invitant à se dessaisir de l'instruction de l'affaire Gouin au profit des autorités militaires. On ignore encore toutefois, si l'affaire viendra devant le conseil de guerre d'Orléans ou si elle sera jugée à Paris.

Le docteur Balthazard, médecin-légiste, a été commis, ce matin, par M. Dominique pour l'examen des vêtements que portaient Graby et Michel le jour du crime.

Michel a reçu, cet après-midi, à Corbeil, la visite de son défenseur Me André Hesse, qu'accompagnait son secrétaire, Me Prosper Bourguignon.

Souffrant d'une soudaine attaque de grippe, Me Henri Robert n'a pu encore aller voir son client, Georges Graby. Le prisonnier s'est toutefois entretenu de son cas avec les secrétaires de l'éminent avocat, Mes Pierre Dessaigne et Albert Dussart.

A CORBEIL

Corbeil, 8 janvier. — Aucune décision n'a été prise aujourd'hui par les autorités judiciaires concernant les deux assassins ; aucune opération n'aura lieu vraisemblablement avant lundi.

M. Fortin, procureur de la République, est resté invisible ce matin ; il prépare ses réquisitions conformes à l'avis du parquet de la Seine et du procureur général.

M. Gridel qui vient d'être dessaisi, n'a pas quitté le Palais de Justice, mais il a fait déménager le cabinet d'instruction qu'il y occupait ; son successeur, M. Dominique, n'a pas encore pris possession du dossier. Son juge se bornera d'ailleurs à transmettre les pièces soit au parquet de la Seine, soit aux autorités militaires, suivant la décision qui sera prise en haut lieu.

Le décret présidentiel dessaisissant M. Gridel a produit dans la ville une certaine émotion.

L'AFFAIRE GRIDEL

Paris, 8 janvier. — A la chancellerie on précise ainsi les raisons qui ont dicté la mesure prise contre M. Gridel.

M. le procureur général Fabre, en demandant à M. Gridel, par l'intermédiaire de M. Fortin, procureur de la République à Corbeil, de rendre une ordonnance de dessaisissement, s'était uniquement montré soucieux de la bonne administration de la justice.

Il ne s'agissait pas en l'occurrence pour le juge d'instruction de rendre une décision juridictionnelle qu'il avait le droit incontestable de refuser de prendre dans son indépendance de magistrat et sa conscience d'homme.

Dans ces conditions, l'attitude intransigeante de M. Gridel constituait une faute administrative qui ne pouvait être tolérée à l'égard de magistrats mieux placés que lui pour apprécier l'opportunité de son dessaisissement.

UNE INTERPELLATION

Paris, 8 janvier. — M. Dalimier, député de Corbeil, annonce son intention de demander à M. Barthou des explications sur l'attitude du procureur général à l'égard de M. Gridel, juge d'instruction de Corbeil.

Le pape et la baronne Vaughan

Il lui envoie sa bénédiction

Bruxelles, 8 janvier. — Suivant une dépêche de Rome au « Soir », le mariage religieux de Léopold II avant été officiellement constaté, le Pape a envoyé ses condoléances officielles et sa bénédiction à la baronne de Vaughan et à ses deux fils.

UN MINEUR TUE

Perpignan, 8 janvier. — Par suite de l'explosion accidentelle d'une cartouche de dynamite à Velmanya, un ouvrier mineur, nommé Blaise Ramon, a été tué.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A DOUAI

M. Vibert décoré

Paris, 8 janvier. — M. Vibert, président de chambre à la Cour de Douai, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

FEUILLETON DU 9 JANVIER — N. 124

LES MOHICANS DE PARIS

par Alexandre Dumas

Et elle jetait bas sa pelisse, et poussait par le bras le gros Autrichien, qui ne comprenait rien à cette furie, moitié française, moitié espagnole.

— Oh ! mais, mademoiselle, prenez garde ! fit-il ; vous allez avoir froid.

— D'abord, mon cher Hans, rappelez-vous ceci : c'est que je ne suis pas *mademoiselle* ; je suis votre nièce... ce qui fait que je ne puis garder à votre bras une pelisse de renard bleu. Ensuite, je suis danseuse, et non chanteuse : peu m'importe donc de m'enrhumer ! mais ce qui m'importe énormément, c'est de ne point faire attendre le prince, qui pourrait bien s'enrhumer, lui... Prenez donc les clefs de toutes vos portes, de toutes vos grilles, de toutes vos orangeries, et venez, mon cher oncle !

Hans laissa éclater un gros rire, prit ses clefs, et se mit en marche.

Rosenha, appuyée au bras de son oncle, traversa donc rapidement le jardin privé de l'empereur, et entra dans le parc.

C'est à ce moment qu'après l'avoir perdue de vue un instant, le jeune duc l'avait vue reparaître, et avait couru de la fenêtre du boudoir à la porte de l'escalier.

En sa qualité de jardinier en chef, maître Hans avait non seulement dans le parc, dont les clefs lui étaient confiées, mais encore dans le palais, ses grandes entrées. Jamais sentinelle n'aurait eu l'idée de croiser la baïonnette devant maître Hans, et, une fois au bras de celui-ci, la nièce jouissait naturellement des privilèges accordés à l'oncle.

Voilà comment la belle Rosenha Ensel était arrivée jusqu'à l'appartement du duc, où l'entraînèrent rapidement les bras qui s'étaient ouverts à son approche, laissant à Hans — lequel montait du pas grave qui convient au jardinier en chef d'un parc impérial autrichien — le soin de refermer la porte, et de s'établir dans l'antichambre comme il l'entendrait.

Les deux beaux jeunes gens, toujours enlacés, et tournant sur eux-mêmes comme deux valseurs enivrés de danse ou d'amour, allèrent retomber sur un grand canapé faisant un entre-deux de fenêtre de la chambre à coucher du prince ; seulement, le jeune homme tomba pâle et épuisé d'émotion, tandis que la jeune fille suivait le même mouvement, mais haletante de bonheur et pleine de vie.

A la lueur des candélabres qui brûlaient sur la cheminée, elle s'aperçut de la pâleur et de la faiblesse de son amant, et, l'enlaçant plus étroitement de son bras :

— Oh ! mon bien-aimé duc ! s'écria-t-elle en lui baisant le front en tous sens, comme pour absorber les gouttes de rosée perlant sur ce lis ; qu'avez-vous donc ?... Etes-vous malade ? souffrez-vous ?

— Non, non, je ne souffre plus, puisque te voici, Rosenha ! dit le jeune homme ; mais tu as tant tardé, et je t'aime tant !

— Est-ce m'aimer, chère Altesse, que de jouer ainsi votre précieuse santé en respirant l'air malsain de la nuit ; et ne m'avez-vous pas promis cent fois de ne plus m'attendre à ce balcon maudit ?

—Oui, j'ai juré cela, Rosenha ; et je commence toujours par te tenir parole... A onze heures, je suis de ce côté des vitres ; si tu venais à onze heures, tu m'y trouverais.

— A onze heures ? Mais vous savez bien, monseigneur, qu'à cette heure-là, le ballet est à peine fini.

— Sans doute, je sais cela ; mais, à onze heures, il y a déjà un jour, et quelquefois deux jours que je t'attends ! Aussi, à onze heures et demie, je mets la main sur l'espagnolette ; à minuit, j'ouvre la fenêtre, et, que veux-tu ! je m'impatiente et je t'accuse jusqu'à ce que j'entende le roulement de ta voiture.

— Et, alors ?... demanda en souriant la jeune fille.

— Et, alors, je ne t'accuse plus ; mais je m'impatiente encore jusqu'à ce que je te voie paraître à la porte du jardin anglais.

— Et, alors ?... fit-elle avec une naïve coquetterie.

Et, alors, j'écoute le bruit de tes pas, qui retentit jusqu'au fond de mon cœur ; j'ouvre la porte, j'ouvre les bras !...

— Et alors ?...

— Et alors, je suis si heureux, Rosenha, acheva le prince d'une voix brisée, douce comme celle d'un enfant malade ; — et, alors, je suis si heureux, qu'il me semble que je vais mourir !

— Mon beau prince ! fit la jeune fille, joyeuse et fière de sentir l'amour qu'elle inspirait.

— Ce soir, reprit le duc, je ne t'attendais plus.

— Ainsi vous m'avez crue morte !

— Rosenha !

— Ah çà ! monseigneur, parce que vous êtes prince, auriez-vous, par hasard, la prétention d'aimer Rosenha mieux que Rosenha ne vous aime ? Tant pis, car je vous préviens que je ne vous céderais point là-dessus !

— Tu m'aimes donc bien, Rosenha ? demanda le jeune homme en arrivant avec effort, et pour la première fois depuis l'entrée de la danseuse, au bout de sa respiration oppressée. Oh ! dis-moi cela d'assez près pour que je puisse aspirer tes paroles ! elles me donnent de l'air, elles me feront du bien !

— Enfant que vous êtes ! vous demandez si je vous aime ! On voit que votre police est aussi bien faite que celle de votre auguste aïeul ; sans quoi, vous ne m'adresseriez pas une pareille question.

— Rosenha, on ne fait pas toujours de ces questions parce qu'on doute ; on les fait souvent pour qu'on vous réponde : « Oui ! oui ! oui ! »

— Eh bien, oui, oui, je vous aime, mon beau duc ! Vous m'attendez, vous vous impatientez quand je tarde ; vous doutez quand *je ne viens pas... Est-ce que vous croyez,* monseigneur, que je pourrais rester un seul jour sans vous voir ? est-ce que vous n'êtes pas ma pensée unique, mon rêve incessant, ma vie entière ? *est-ce que toutes les heures* de mes jours, quand je suis loin de vous, ne se passent pas à regarder votre douce image, à adorer votre cher souvenir ?... Comment avez-vous pu penser que je ne viendrais pas ce soir ?

— Je ne l'ai pas pensé, je l'ai craint !

— Méchant ! est-ce que je n'avais pas à vous remercier de votre précieux bouquet ? Toute la journée, je n'ai songé qu'au moment où je le recevrais, et je le respirais avant de l'avoir entre les mains !

— *Et où est-il ? demanda le prince.*

— Où il est ?... Belle question ! dit la jeune fille le tirant tout flétri, mais tout parfumé encore, de sa poitrine ; — le voici.

Et elle baisa tendrement le bouquet, que le prince lui arracha des mains pour le baiser à son tour.

— Oh ! mon bouquet ! mon bouquet ! s'écria la jeune fille.

Le prince le lui rendit.

Et, elle, le regardant et souriant délicieusement :

— Vous l'avez cueilli vous-même, n'est-ce pas ?

Le prince voulut répondre négativement.

— Chut ! taisez-vous ! dit Rosenha ; c'est votre façon de mentir les fleurs ; je l'ai reconnu. Je vous voyais de là-bas, de Vienne, courant, pour trouver ces belles violettes, dans les serres qui avoisinent la ménagerie. A mesure que vous en cueilliez deux, vous les couchiez sur un lit de mousse, de peur que la chaleur de vos mains ne leur enlevât leur fraîcheur... Et, à propos, vos mains sont bien brûlantes, il me semble !

— Non, non, sois donc tranquille ; jamais je ne me suis si bien porté.

— Est-ce ainsi que vous avez fait ? Dites !

— Oui.

— Aussi, mon bien-aimé duc, si vous saviez de quel regard je les ai dévorées, ces fleurs ! de quels baisers je les ai couvertes !

— Chère Rosenha !

— Quand je mourrai, mon beau duc, je veux que vous mettiez sur le coussin où reposera ma tête deux touffes de violettes : il me semblera alors que vous me regardez pendant l'éternité avec vos deux grands yeux bleus !

Ainsi enlacés, jeunes, beaux, amoureux, babillants, poétiques, les deux enfants — car à peine la jeune fille avait-elle quelques mois de plus que le jeune homme — les deux enfants étaient charmants à voir ; et, en les voyant, certes, on se fût rappelé les plus suaves scènes des poètes qui ont chanté l'amour ; mais on eût principalement songé à Juliette et à Roméo. On eût cru voir leurs fronts éclairés par les nuages roses de l'aube et l'on se fût demandé si c'était le chant du rossignol ou celui de l'alouette qu'on allait entendre sur les jardins de Schœbrünn.

La vue de l'amour fait croire au printemps éternel !

XCIX

Jalousie

Tout à coup, le front du jeune homme se rembrunit.

Ses yeux venaient de s'arrêter sur le bracelet de diamants enroulé au bras de la jeune fille, et, du bracelet de diamants, avaient passé au sachet brodé pendu à la ceinture de Rosenha.

Le prince jeta un faible cri, et porta sa main à sa poitrine, comme s'il venait de recevoir un coup d'aiguille dans le cœur.

Rosenha redoubla de tendresses et de chatteries ; mais le front de son amant resta soucieux.

Elle, cependant, continuait de sourire, quoiqu'elle eût entendu ce faible cri, quoiqu'elle vît ce front plissé.

Enfin, elle parut se résoudre à aborder la question.

— Vous avez là, sur ce beau front, dit-elle en passant son doigt effilé sur la place qu'elle désignait — vous avez là une pensée que vous me cachez, mon bien-aimé prince ! mais, pour moi, elle est aussi visible sur votre front qu'une mauvaise herbe dans un champ de roses.

Le duc respira péniblement.

— Voyons, continua Rosenha, qu'est-ce que cette pensée ? Dites-le-moi.

— Rosenha, répondit le prince, je suis jaloux.

— Jaloux ! fit Rosenha avec une coquetterie charmante. Eh bien, sur ma parole, je m'en doutais !

— Ah ! vous voyez bien !

— Jaloux ! répéta Rosenha.

— Oui, jaloux.

— Et de qui, mon cher seigneur ?

— D'abord, je suis jaloux de tout le monde en général.

(A suivre).